

Directeur d'hôpital



Catégorie(s) professionnelle(s):

Corps des directeurs d'hôpital.
Catégorie A+ : corps d'encadrement supérieur et dirigeant.

Condition(s) diplômante(s):

- Diplôme Master en comptabilité générale, management des organisations de santé ou en économie de la santé .
- Cycle de formation de directeur d'hôpital (après concours externe ou interne à Ecole des hautes études en santé publique).

Actualité(s) juridique(s):

- Loi du 6 août 2019 transformation de la fonction publique autorisant le recrutement d'agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents (directeur).
- Remédicaliser la gouvernance : les décisions relevant du domaine médical seront prises conjointement par le directeur général de l'établissement et le président de la commission médicale d'établissement (CME).
- Le Ségur prévoit 8,2 milliards d'euros par an pour revaloriser les métiers des établissements de santé et des EHPAD, augmenter les effectifs en formation paramédicale, investir dans l'innovation et accélérer la transition écologique ou encore améliorer le parcours ville/hôpital/médico-social.



Cadre(s) juridique(s) :

Etablissement public:

- Fonctionnaire Catégorie A Fonction publique Hospitalière.
- CDD de droit public.

Etablissement privé :

- Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif ou convention collective de l'hospitalisation privée et code du travail CDD CDI de droit privé.

